



# PACTE TERRITOIRE SANTÉ

DES MESURES CONCRÈTES  
POUR LUTTER CONTRE LES DÉSERTS  
MÉDICAUX DANS  
LES HAUTS-DE-FRANCE





La région compte un peu plus de 6 millions d'habitants. Elle se caractérise par une population plutôt jeune, mais avec une évolution marquée ces dernières années de la part des plus de 75 ans. Autre élément marquant : la fragilité sociale plus prononcée qu'ailleurs en France, quel que soit l'indicateur retenu. Enfin, tant en termes de mortalité que de morbidité (vue notamment au travers des affections de longue durée), la région présente des indicateurs d'état de santé dégradés par rapport au reste du pays.

La consommation de soins de médecine générale y est donc plus élevée que la moyenne nationale.

La densité de médecins généralistes est comparable à la moyenne nationale. Pour autant, il existe de fortes disparités à l'intérieur de la région, avec des difficultés d'accès aux soins plus marquées dans certains territoires, notamment dans les départements de l'Aisne, de l'Oise et du Pas-de-Calais.

Pour lutter contre la démedicalisation des territoires concernés, l'agence régionale de santé a mobilisé, dès 2012, les leviers du pacte territoire santé.

Elle s'est particulièrement attachée, grâce au dispositif du correspondant installation, à offrir un accompagnement privilégié et personnalisé aux futurs professionnels de santé, notamment en direction des étudiants ayant souscrit un contrat d'engagement de service public (CESP) ; à soutenir et promouvoir les dynamiques de maisons de santé pluri professionnelles et la signature de contrats de praticien territorial de médecine générale (PTMG). Aux mesures spécifiques du pacte territoire santé s'ajoutent par ailleurs plusieurs innovations et expérimentations menées par l'ARS Hauts-de-France.

# FAVORISER L'INSTALLATION DES MEDECINS DANS LES DESERTS MEDICAUX

## LE CONTRAT D'ENGAGEMENT DE SERVICE PUBLIC

Le contrat d'engagement de service public (CESP) est proposé aux étudiants de médecine ou de chirurgies-dentaires: en signant ce contrat, ils perçoivent pendant leurs études une bourse d'un montant brut de 1 200 € par mois.

En contrepartie, ils acceptent de s'installer, à l'issue de leur formation,

dans un territoire défini comme déficitaire en professionnels de santé, pour une durée équivalente à celle de l'aide.

Dans la région des Hauts-de-France, le nombre de CESP signés a été multiplié par 3,6 depuis 2012, avec 183 contrats signés.



2012

x3,6



2016

## LE PRATICIEN TERRITORIAL DE MÉDECINE GÉNÉRALE

Le contrat de praticien territorial de médecine générale (PTMG) offre aux médecins généralistes s'installant dans des territoires manquant de professionnels une garantie de revenus (6 900 € bruts par mois) et une protection sociale améliorée en cas de congé maternité ou maladie. Ce dispositif sécurise ainsi leurs 2 premières années d'exercice.

Pour la région des Hauts-de-France, 44 contrats de praticien territorial de médecine générale ont été signés. L'installation d'un praticien territorial de

médecine général sur un territoire correspond à une moyenne de 450 actes nouveaux par mois au bénéfice de la population.

PTMG

44 contrats signés

## LE CORRESPONDANT INSTALLATION

Le correspondant installation propose un accompagnement spécifique et personnalisé aux professionnels de santé en formation, en cours d'installation et en exercice, pour les guider dans l'ensemble de leurs projets professionnels.

Doté d'une bonne connaissance du territoire et des dispositifs existants, il les oriente vers les bons interlocuteurs, conseille sur les lieux d'exercice,

réalise des études démographiques.

Le correspondant installation développe par ailleurs des liens avec les partenaires, notamment la faculté de médecine, les unions régionales des professionnels de santé, les représentants des internes, des remplaçants, des jeunes médecins, l'assurance maladie ou encore le conseil de l'ordre.

Coordonnées du correspondant installation :  
03 62 72 86 80

ars-hdf-referent-  
installation@ars.sante.fr



**900 SOLlicitATIONS**  
DU CORRESPONDANT  
INSTALLATION EN 2016



## LES MAISONS DE SANTÉ PLURI PROFESSIONNELLES (MSP)

Les MSP sont une réponse aux aspirations des professionnels de santé qui préfèrent aujourd'hui l'exercice collectif. En parallèle, les besoins des patients ont évolué : l'augmentation de l'espérance de vie et l'explosion des maladies chroniques nécessitent une prise en charge coordonnée, ce qu'offre à l'évidence ce type de structure.

Le pacte territoire santé a encouragé le développement des modes d'exercice coordonné, notamment des MSP, pour créer des conditions d'exercice attractives (mutualisation des tâches administratives, souplesse dans l'organisation quotidienne, réponse à l'isolement...) et agir sur la qualité de la prise en charge des patients (continuité des soins, prise en charge coordonnée, amélioration du parcours...).



**76 MSP EN ACTIVITE  
A CE JOUR**



**ENTRE 2010  
ET 2016**



**92 MSP EN PROJET,  
DONT 23 EN COURS  
D'OUVERTURE**





## L'EXPÉRIMENTATION DU GUICHET UNIQUE DANS L' AISNE

Depuis 2014, les médecins et infirmiers libéraux souhaitant s'installer dans l'Aisne bénéficient d'un service innovant : un guichet unique. Ce nouveau service, initié et financé par l'ARS, permet de s'informer et de réaliser toutes les démarches d'installation au même moment et dans un même lieu.

Ce guichet réunit l'ensemble des organismes qui accompagnent ces professionnels dans leur démarche d'installation en libéral : Aisne Initiative, Agence régionale de santé, Caisse Primaire d'Assurance Maladie

de l'Aisne, Conseil départemental de l'ordre des infirmiers, Conseil départemental de l'ordre des médecins, URPS Infirmiers, URPS Médecins Libéraux, URSSAF.

Parallèlement, le guichet unique présente sur son site «je-minstalle-en-liberal.fr» toutes les informations liées à l'installation : les lieux et modes d'exercice dans l'Aisne, la fiscalité, les assurances, les aides conventionnelles, les prêts préférentiels, etc. De même, le site permet aux médecins et infirmiers de préparer le rendez-vous d'installation et les documents à apporter le

jour J, pour leur inscription au tableau de l'ordre, l'obtention de leur carte professionnelle, etc.

En 2016, le guichet unique a accompagné plus de 40 professionnels souhaitant s'installer dans le département. 9 d'entre eux se sont installés, 9 autres ont un projet d'installation.

40

professionnels  
accompagnés

## LA PAGE FACEBOOK « DU STYLO AU STÉTHO : SE FORMER ET EXERCER LA MÉDECINE »

Cette page Facebook a été créée en septembre 2013 à l'initiative de l'ARS. Une première en France. Etudiants, internes et jeunes médecins y trouvent en temps réel des informations sur leurs statuts, les dispositifs tels que le CESP ou le PTMG, les structures et conditions d'exercice (MSP, télémédecine), des offres

de stages et d'emploi, le post internat, etc. La page contient également des informations propres à la région : aides spécifiques à l'installation, événements et dates clés, ou encore points épidémiologiques. Près de 2.000 likers suivent ce fil d'actualité, rythmé par des grands rendez-vous tels que «les jeudis de l'installation».

**FACEBOOK.COM/DU.STYLO.  
AU.STETHO/**



**2000 personnes**  
suivent «du stylo au stétho»



## LE PORTAIL D'ACCOMPAGNEMENT DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ (PAPS)

Etudiant, remplaçant ou professionnel de santé installé, médecin, infirmier, masseur-kiné, orthophoniste, sage-femme, chirurgien-dentiste ou pharmacien... le portail d'accompagnement des professionnels de santé (PAPS) a pour objectif d'informer et d'accompagner tout professionnel de santé de premier recours, en formation ou en exercice, aux différents moments clés de sa carrière : formation initiale, choix du mode d'exercice, montage de projets d'exercice coordonné, mise en place de nouvelles pratiques, développement professionnel. Les professionnels de santé intéressés peuvent ainsi consulter des informations précises et actualisées sur tous les dispositifs existants en matière de formation, d'installation et de choix d'exercice ; des rubriques pratiques (publication des lieux de stages d'internat, parution d'annonces de professionnels de santé, etc.) sont mises à jour régulièrement.

Chaque mois, 3000 internautes consultent ce portail dans les Hauts-de-France.

**HAUTS-DE-FRANCE.PAPS.SANTE.FR**



## LA FILIÈRE D'EXCELLENCE SANTÉ

Une « filière d'excellence santé » (lycée et première année des études de santé (PACES) permet à des jeunes originaires des départements de l'Aisne, de l'Oise et de la Somme, d'augmenter leurs chances de réussite dans les formations santé, notamment les études de médecine. Outre sa dimension sociale, le dispositif est aussi un pari sur l'avenir : en ayant leurs attaches familiales et amicales dans la région, ces futurs professionnels de santé seront d'autant plus enclins à y rester et s'y installer comme professionnel de santé.

En PACES, quelques dizaines d'étudiants sélectionnés bénéficient de cet accompagnement dans six lycées de la région.

## L'ACCUEIL DES NOUVEAUX INTERNES

L'ARS s'implique chaque année dans l'accueil des nouveaux internes en organisant un séminaire avec au programme : la présentation des filières, des centres hospitaliers, des aides et de la région.

Un « forum des carrières » est organisé en partenariat avec l'assurance maladie et les représentants des professionnels et établissements de santé de la région. Il s'adresse

aux internes de toutes spécialités, ainsi qu'aux externes. Des informations et un accompagnement y sont proposés, afin de faciliter leur projet professionnel en secteur libéral ou salarié, en Hauts-de-France.

Le correspondant installation intervient également lors de séminaires d'information à destination des étudiants, internes et jeunes

professionnels de santé

Des rencontres avec les étudiants et les internes sont ainsi régulièrement programmées. Le calendrier de ces rendez-vous est disponible sur le site du portail d'accompagnement des professionnels de santé (PAPS).

# FAVORISER LES NOUVELLES PRATIQUES POUR OPTIMISER LES RESSOURCES MEDICALES

L'agence régionale de santé Hauts-de-France soutient les professionnels de santé libéraux qui souhaitent s'organiser au niveau d'un territoire pour garantir à la population un accès aux soins.

## **DES CONSULTATIONS DE MÉDECINE GÉNÉRALE MULTI-SITES**

La possibilité est offerte aux médecins généralistes de pratiquer dans plusieurs sites. Par exemple, un médecin généraliste peut exercer à la fois dans une maison de santé pluri-professionnelle à Lille et dans un cabinet libéral à Saint Amand-les-eaux. Cela permet de maintenir une offre de prise en charge de premier recours dans les deux communes.

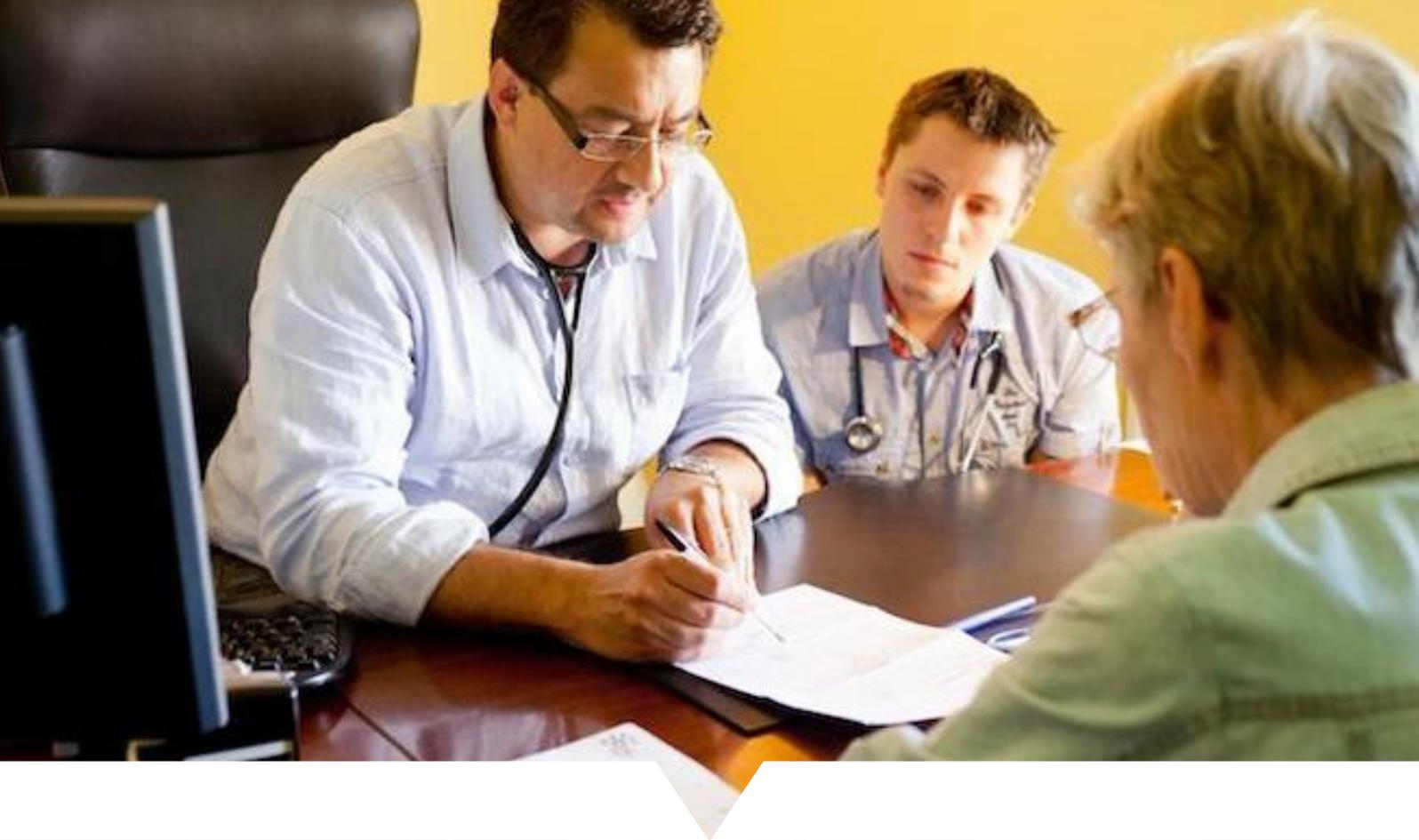
## **DES CONSULTATIONS AVANCÉES ET DES PERMANENCES DÉLOCALISÉES AU SEIN DE STRUCTURES D'EXERCICE COORDONNÉ - COOPÉRATION VILLE-HÔPITAL**

Les médecins spécialistes de second recours, par exemple un cardiologue, ont la possibilité d'assurer des consultations délocalisées ou des permanences au sein de MSP. C'est ce que l'on appelle « l'hôpital hors les murs ». Cela permet de diminuer les délais de prise en charge et d'offrir aux patients une consultation au plus près de son domicile.

La MSP de Fruges (62) en est un exemple concret puisqu'elle propose dans ses locaux, chaque mois, des plages de consultations sur une dizaine de spécialités médicales différentes, réalisées notamment par des praticiens hospitaliers du Centre Hospitalier de l'Arrondissement de Montreuil (addictologie, pédiatrie, chirurgie vasculaire, gynécologie, gériatrie...).

## **LES SOLUTIONS DE TÉLÉMÉDECINE**

Cette pratique innovante offre à la population une réponse médicale à distance. Elle permet ainsi de réduire les délais de prise en charge notamment dans des territoires connaissant une forte démedicalisation. Cf p. 12.



# AMÉLIORER LA FORMATION EN DÉVELOPPANT LES STAGES EN CABINET

Pour faire connaître et apprécier l'exercice en cabinet médical, en particulier dans les zones fragiles, le pacte territoire santé a incité les médecins en formation à effectuer des stages en cabinet ou dans des structures d'exercice coordonné (maisons ou centres de santé).

Dans la région Hauts-de-France, l'ARS travaille en lien avec le département de médecine générale et les facultés de médecine afin de développer les stages

de 3ème cycle. Ainsi, l'ARS organise des formations déconcentrées dans les territoires à destination des futurs maîtres de stage, c'est-à-dire des médecins généralistes exerçant dans les zones fragiles ou en difficulté. Cela permet d'augmenter le nombre de maîtres de stage de la région et le nombre de lieux de stage pour les étudiants en médecine tout en garantissant une meilleure répartition géographique de ces lieux de stage.

En région Hauts de France, 307 maîtres de stage sont formés à l'accueil des externes, 362 à l'accueil des internes de médecine générale.



**669**  
maîtres de  
stages



# DÉVELOPPER LA TÉLÉMÉDECINE DE PREMIER RECOURS

La télémédecine transforme les conditions d'exercice des praticiens et améliore la prise en charge des patients en réduisant les contraintes géographiques et démographiques.

Dans la région Hauts-de-France, quatre actions de télémédecine ont été développées :

- > Télé expertise pour la détection des tumeurs cutanées dans l'Aisne, l'Oise et la Somme faisant partie des 9 projets pilotes nationaux.

84 médecins généralistes et 11 dermatologues en cabinet libéraux sont engagés dans cette expérimentation.

- > Télé expertise sur la prise en charge des plaies chroniques ou complexes dans le Sud-Avesnois.

Association des professionnels de santé du Sud-Avesnois regroupant 4 MSP (Anor, Fourmies, Trelon et Wignehies) et le centre hospitalier Sambre-Avesnois.

- > Une plateforme régionale de dépistage de la rétinopathie diabétique.

Orthoptistes et ophtalmologues libéraux.

- > Une expérimentation de téléconsultation de cardiologie au sein du pôle de santé Flandres Lys

MSP de L'Alloeu, centre hospitalier d'Armentières, la résidence pour personnes âgées Saint Jean de Laventie.

Ces quatre expérimentations offrent ainsi aux patients des territoires ciblés l'accès à des consultations spécialisées, sans avoir besoin de se déplacer.

# GARANTIR UN ACCÈS AUX SOINS URGENTS DANS LES TERRITOIRES ISOLÉS

Les médecins correspondants du SAMU (MCS) sont des médecins généralistes volontaires formés à l'urgence, qui interviennent en avant-poste des services médicaux d'urgence et de réanimation (SMUR), sur demande de la régulation médicale des services d'aide médicale urgente (SAMU).

Pour permettre à chaque Français d'accéder à des soins urgents en moins de 30 minutes, en particulier dans les territoires isolés, le pacte a augmenté le recours aux MCS.

Aujourd'hui, plus de 98% de la population de la région Hauts-de-France accède en moins de 30 minutes à un service médical d'urgence.

Pour les territoires plus éloignés, l'agence régionale de santé Hauts-de-

France accompagne la mise en place de médecins correspondants du SAMU. Le secteur de Fruges-Hesdin-Anvin (Pas-de-Calais) compte aujourd'hui trois MCS; en 2016, 67 patients du secteur ont pu ainsi bénéficier d'une prise en charge par ces médecins, en avant-poste des services médicaux d'urgence.

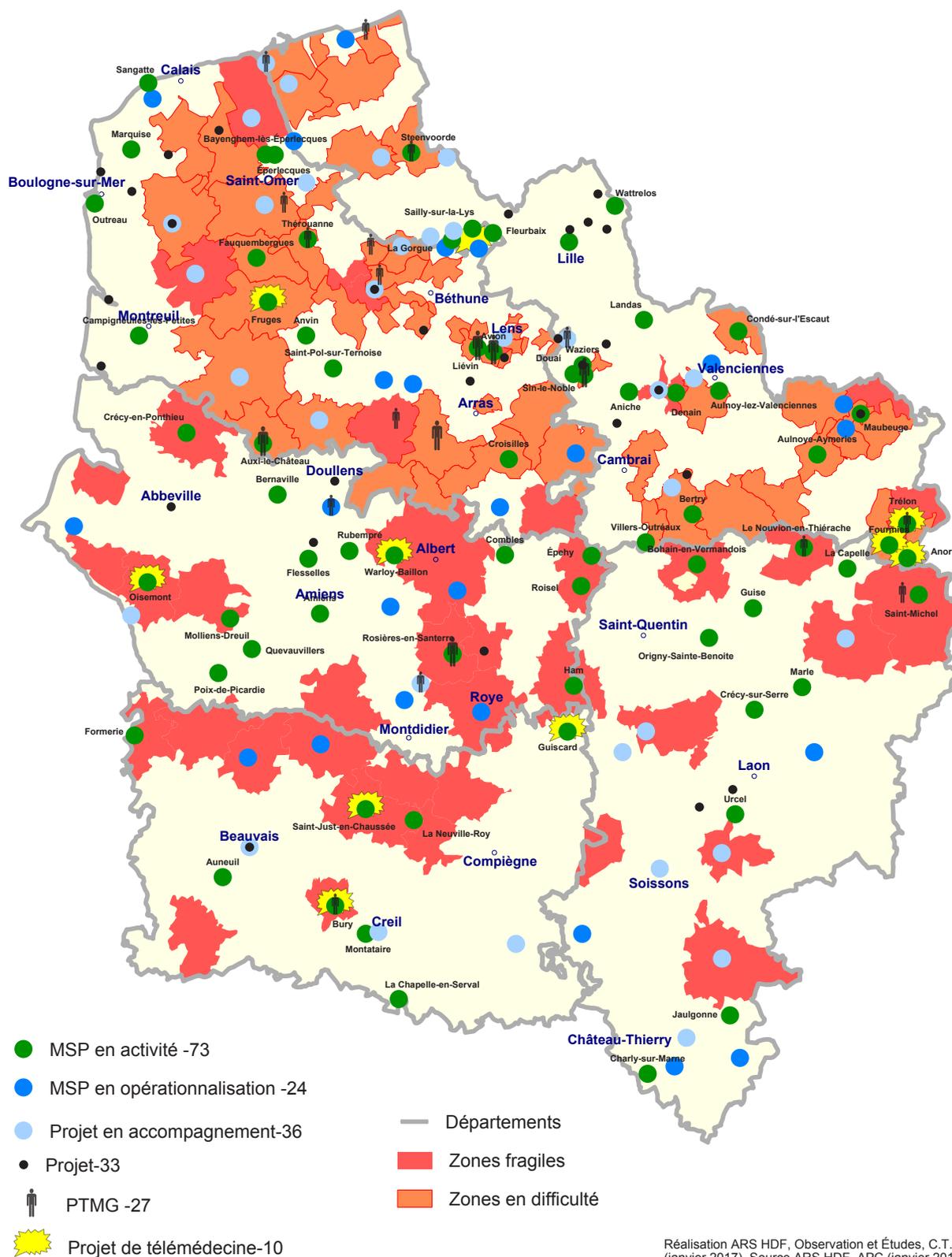
D'autres secteurs de la région sont en cours d'accompagnement.

98%

de la population  
à moins de 30 mn  
d'un service d'urgence



# MSP ET PÔLES DE SANTÉ EN HAUTS-DE-FRANCE



Réalisation ARS HDF, Observation et Études, C.T. (janvier 2017). Source ARS HDF, APC (janvier 2017). Fonds IGN.





[www.hauts-de-france.ars.sante.fr](http://www.hauts-de-france.ars.sante.fr)

